

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1369

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMAINE PUBLIC

Une réhabilitation de la Suisse

LES INTERMINABLES négociations bilatérales se sont terminées dans un rapide marathon très traditionnel. Les marchandages de dernière minute ont porté sur le troc de quelques francs et quelques bouteilles de champagne. L'accès au trafic aérien, la grosse amélioration arrachée par la Suisse en dernière minute, était un succès programmé. Le protectionnisme en faveur d'Air France était contraire aux règles non discriminatoires de l'Union. L'attitude de la France était intenable. Elle n'a pas tenu.

La véritable surprise, dans ce galop final, c'est le post-scriptum lié à l'accord proprement dit. L'Europe ouvrira à la Suisse la porte de la Convention de Dublin, dite de « premier asile ». En échange, Berne coopérera

avec Bruxelles pour traquer la vaste contrebande de cigarettes qui fait perdre plusieurs centaines de millions d'écus à la caisse communautaire. Or les trafiquants mafieux utilisent les ports francs suisses pour brouiller les pistes policières.

Cet échange de bons procédés est dans le plus parfait intérêt des deux parties. La Suisse ne tire aucun profit matériel de ce scandaleux trafic mafieux. De son côté, l'Europe n'a aucun avantage à écarter la Suisse d'une coopération en matière d'asile. Mais ces dossiers étaient bloqués depuis longtemps pour une pure question de principes. Bruxelles excluait toute collabo-

ration avec un État tiers dans le domaine juridico-policié, symbole de souveraineté. Ce geste était réservé, au mieux, aux pays de l'Espace économique européen qui ont accepté de faire un bout de chemin avec l'Europe. Berne, respectant une parfaite stratégie de rétorsion, refusait de collaborer pour démanteler une filière du crime organisé.

Cette ultime concession dans la foulée des bilatérales est donc un geste hautement symbolique, un saut qualitatif dans nos relations avec l'Union européenne. Bruxelles considère à nouveau la Suisse comme un interlocuteur valable, un partenai-

re qu'il faut cesser de punir de son arrogant refus de tout engagement communautaire.

Le miracle de ce changement d'attitude, le dé-

Le déclic salutaire, c'est le double « oui » pro-européen sur les poids lourds et les transversales

clic salutaire, c'est le double « oui » pro-européen sur les poids lourds et les transversales. Le peuple suisse n'a pas lâché ses négociateurs qui redeviennent crédibles. Car l'essentiel de la méfiance de Bruxelles à l'égard de la Suisse tient dans les aléas de nos engagements internationaux liés à nos procédures de décision: le refus de l'Espace économique européen, mais surtout l'Initiative des Alpes qui contestait un accord international pourtant dûment ratifié.

L'évolution de notre démocratie semi-directe est le nœud gordien de tous nos rapports avec l'Europe. AT

(Voir aussi en page 2-3)